



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 36498

Texte de la question

M. Richard Cazenave souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur le déficit largement constaté de nombre d'assistantes sociales. L'effort de création de postes d'assistantes sociales à l'éducation nationale, 185 postes au budget 1999, semblait marquer l'intérêt que le Gouvernement portait au service social. Cette année, seulement 30 postes sont programmés. L'aggravation des conditions de travail et le manque d'attrait et de reconnaissance du service entraînant une pénurie et une désertion des personnels dans certaines régions. Des choix budgétaires - sans grande conséquence sur les équilibres - peuvent être faits pour rendre la profession attractive et créer des postes en nombre suffisant pour répondre aux besoins reconnus pour tous. Dans l'Isère, en particulier, le manque d'assistantes sociales dans les deux classes relais, prévues pourtant à l'ouverture, est un handicap sérieux dans le travail de suivi, de prévention et de médiation avec les familles. Aussi, le parlementaire souhaiterait que le ministre lui fasse connaître sa position sur cette importante question.

Texte de la réponse

En 1998, le service social en faveur des élèves a bénéficié de trois cents emplois supplémentaires, créés en loi de finances, soit, au titre de cette seule année, autant de créations d'emplois que de 1994 à 1997. Cet effort sans précédent, reconduit en 1999 à hauteur de 185 emplois, a permis d'améliorer globalement le taux moyen d'encadrement en personnels sociaux. Au plan national, les emplois ont été répartis en fonction du positionnement de chaque académie au regard de divers indicateurs de difficultés sociales, tels que la proportion d'élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées, la proportion d'élèves ayant un fort retard à l'entrée en sixième et le poids des élèves de nationalité étrangère. Au plan académique, la répartition des moyens, ainsi que la définition des secteurs d'intervention des personnels sociaux relèvent de la compétence du recteur. En ce qui concerne plus particulièrement l'académie de Grenoble, et sans méconnaître l'existence de secteurs sensibles, notamment dans le département de l'Isère, il convient de signaler qu'au regard des différents critères évoqués plus haut sa situation ne peut être considérée comme globalement préoccupante. Néanmoins, depuis la rentrée 1998, sa dotation en personnels sociaux a été augmentée de sept emplois. Conformément aux dispositions du plan de relance pour la santé scolaire, initialisé en 1998 par la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, le renforcement progressif des effectifs d'assistante sociale est poursuivi en 2000 par l'inscription d'une mesure de création de trente emplois dans le projet de loi de finances 2000. Les besoins de l'académie de Grenoble feront l'objet d'un examen attentif lors de la répartition des moyens nouveaux.

Données clés

Auteur : [M. Richard Cazenave](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36498

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6133

Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7290